

Conseil Municipal du 02 février 2023

Extrait du registre des délibérations

D -2-1 /2023

Budget 2023

Budget Primitif
2023

Le Maire, soussigné,
certifie que la liste
des délibérations a
été affichée dans les
délais légaux

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois de février à 19h00, le Conseil Municipal, convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,
M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, M. THIBAUT, Mme SENECHAL (à partir de 19h27), M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. PARSY, M. GARCIA, M. MONCEAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT.

Absents ayant donné procuration :

Mme SENECHAL ayant donné procuration Mme MASSE (jusqu'à 19h27)
M. HARDY ayant donné procuration à M. EURIN
Mme YAP ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
M. LEBLANC ayant donné procuration à M. THIBAUT
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme LAHOUSTE
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme FARINEAUX
Mme DUVAUX ayant donné procuration à Mme BRILLOT
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2313-1 et L1612-4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération 2-5/2022 du 05 juillet 2022 adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération 4-11/2022 du 06 décembre 2022 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

Considérant la présentation de Mme le Maire selon la note brève et synthétique du BP 2023 jointe,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

011 – Charges à caractère général :	5 496 719 €
012 – Frais de personnel et charges assimilées :	6 876 568.12 €
014 – Atténuation de produits :	78 751 €
65 – Autres charges de gestion courante :	1 837 903 €
66 – Charges financières :	136 570 €
67 – Charges exceptionnelles :	0.00 €
042 – Ope. d'ordre de transfert entre sections :	355 149 €
023 – Virement à la section d'investissement :	1 034 152.88 €
TOTAL :	15 815 813 €

Recettes :

013 – Atténuations de charges :	73 800 €
70 – Produits de services et ventes diverses :	1 433 552 €
73 – Impôts et taxes :	13 015 753 €
74 – Dotations et participations :	1 136 629 €
75 – Autres produits de gestion courante :	145 510 €
77 – Produits exceptionnels :	0.00 €
042 – Ope. d'ordre de transfert entre sections :	10 569 €
TOTAL :	15 815 813 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

16 – Emprunts et dettes assimilés :	690 072 €
20 – Immobilisations incorporelles :	78 072.39 €
21 – Immobilisations corporelles :	1 063 312 €
23 – Travaux en cours :	1 814 276.49 €
040 – Ope. d'ordre de transfert entre sections :	10 569 €
TOTAL :	3 656 301.88 €

Recettes :

10 – Dotations, fonds divers et réserves :	447 000 €
16 – Emprunts et dettes assimilés :	1 500 000 €
024 – Produit des cessions :	320 000 €
040 – Ope. d'ordre de transfert entre sections :	355 149 €
021 – Virement de la section de fonctionnement :	1 034 152,88 €
TOTAL :	3 656 301.88 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité absolue,**

*Contre : M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. MONCEAUX, Mme ANDRE,
Mme BERTHELOT, M. RICHER, Mme BRILLOT*

ADOPTÉ : le Budget Primitif pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	15 815 813 €	15 815 813 €
Investissement	3 656 301.88 €	3 656 301.88 €
TOTAUX	19 472 114.88 €	19 472 114.88 €

AUTORISE : Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

DIT : Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



[Signature]
Elisabeth MASSE